

ADHÉSION 2022



NOM..... :

PRÉNOM..... :

ADRESSE..... :

Adresse électronique..... :

Téléphone..... :

Pour être sociétaire de la SFECAG, il suffit d'acquitter le montant de la cotisation annuelle, fixé à 30 € (personne physique) pour 2022, à adresser, accompagné de cette fiche, 8 rue Beaujour, F-13006 MARSEILLE.

Vous recevrez ainsi deux circulaires par an vous avisant de la préparation et du programme du congrès annuel. Cette cotisation inclut, en outre, la livraison (en janvier 2023) du volume des Actes qui suivent le Congrès. En ce sens, une partie de votre cotisation équivaut, en quelque sorte, à une "souscription".

En versant cette cotisation dès maintenant, cela facilite grandement la gestion !

Fiche à renvoyer accompagnée de **30 €** :

Pour les institutions, associations et autres organismes, **40 €** :

- Chèque bancaire
- Mandat international
- Virement international sur le CCP : ajouter 8,50 € (gratuit en utilisant les codes IBAN et BIC)
- Pas de chèque bancaire étranger ; pas d'Eurochèque
- Autres

Règlement libellé à l'ordre de la SFECAG :

LBP 1 611 42 U, Marseille | IBAN : FR93 2004 1010 0801 6114 2U02 941 | BIC : PSSTFRPPMAR

Date et signature :

SFECAG : 8 rue Beaujour, F - 13006 MARSEILLE

<http://sfecag.free.fr/>

CONGRÈS INTERNATIONAL DE CLERMONT-FERRAND (26-29 mai 2022) FICHE D'INSCRIPTION DÉFINITIVE



INSCRIPTION OBLIGATOIRE
(à retourner à la SFECAG)

NOM..... :

PRÉNOM..... :

ADRESSE..... :

Adresse électronique..... :

- participera au congrès de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) les 26, 27, 28 et 29 mai 2022

* Frais d'inscription : **5 €** (par personne).

EXCURSION en bus Bort-L'Étang/Lezoux	REPAS EN COMMUN DU SAMEDI SOIR cocher et, dans l'affirmative, joindre le règlement : 25 € par personne	Choix du menu
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> menu végétarien
<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> menu normal
<input type="checkbox"/> participera par ses propres moyens		

- **Merci de remplir cette fiche le plus précisément possible**

- Dans le cas où vous seriez accompagné, merci de bien vouloir nous adresser une fiche par personne.
- Pour plusieurs règlements (adhésion + frais d'inscription + etc.), n'hésitez pas à faire un seul règlement.
- Pour nos collègues étrangers, règlement sur place accepté pour éviter les frais bancaires

- chèque bancaire
- Virement sur le compte courant (gratuit en utilisant les codes IBAN et BIC)
- Pas de d'Eurochèque, ni de chèque bancaire étranger
- Règlement sur place (uniquement pour les collègues étrangers)

Règlement libellé à l'ordre de la SFECAG :

CCP 1 611 42 U, Centre Marseille | IBAN : FR93 2004 1010 0801 6114 2U02 941 | BIC : PSSTFRPPMAR

SFECAG : 8 rue Beaujour, F - 13006 MARSEILLE – <http://sfecag.free.fr/>